Persistance
4 à 7 mois

DESHERBANT SELECTIF GRANULES POUR MASSIFS D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Micro-granulé prêt à l'emploi

L'ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION

Désherbant sélectif, préventif et persistant se présentant sous forme de granulés, prêt à l'emploi. Empêche la germination d'un grand nombre de graminées et de dicotylédones grâce à l'action et la complémentarité de ses 2 matières actives.

UTILISATIONS

S'utilise toute l'année en pleine terre ou sur conteneur. Recommandé en pépinières, espaces verts, parcs et jardins. Emploi autorisé dans les jardins.

- **Désherbage et entretien** des massifs d'arbustes ornementaux : rosiers, forsythias, camélias, thuyas.
- **Désherbage et entretien** des plantes vivaces en espaces verts.
- **Désherbage et entretien** d'arbres, résineux ou feuillus : bouleaux, cèdres, pins, pruniers, troènes.
- **Désherbage de sécurité** : cuvettes d'arbres sur trottoirs, plates-bandes centrales d'autoroute, allées, bordures, ronds-points.

AVANTAGES

- **Large spectre d'efficacité.**
- **Excellente rémanence : 4 à 7 mois.**
- **Sélectif : peut être utilisé sur des jeunes plants venant d'être repiqués.**
- **Permet une replantation sur des emplacements déjà traités.**
- **Utilisable toute l'année avant l'apparition des mauvaises herbes.**
- **Grande facilité d'emploi grâce à sa formulation granulée.**
- **Sans classement toxicologique.**

MODE D'EMPLOI

Doses homologuées

- Pépinières (rosiers, arbres et arbustes) : 120 kg/ha, soit 12 g/m².
- Plantes vivaces ornementales : 120 kg/ha, soit 12 g/m².
- Espaces verts, désherbage des arbres et arbustes d'ornement : 180 kg/ha soit 18 g/m²

Période d'utilisation

Automne, hiver, début de printemps, dès la mise en place des plants, mais avant l'apparition des mauvaises herbes. Traiter de préférence en période humide. Dans le cas d'une application sur sol sec en surface, prévoir un arrosage après traitement.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les doses homologuées.
Ne pas traiter en surdosage au pied des plantes.
Ne pas utiliser sur les plantations de fleurs : pétunias, pensées, tulipes, géraniums.
Ne pas utiliser sur gazon ou cultures voisines.
Ne pas épandre dans les eaux destinées à l'irrigation, ni dans les eaux poissonneuses.
Ne pas travailler le sol pendant le mois suivant le traitement.

.../...

FORMULE GARANTIE

- 2 % d'oxadiazon (antigerminatif)
- 1,5 % de carbétamide (racinaire)

Nom Homologué : TERSOL GRANUPLANT A.M.M 9700411 de PFC

CARACTERISTIQUES

- Conditionnement : 10 et 25 kg.
- AFNOR et transport : non soumis à réglementation.
- Classement : non concerné

Stockage : stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, et hors de portée des enfants.

Hygiène et sécurité : se reporter à la Fiche de Données de Sécurité gratuite sur simple demande.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases les traitements, en tenant compte sous votre responsabilité de tous les facteurs particuliers tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes d'application, les variétés végétales, la résistance des espèces.

09/04

15, avenue Foch - B.P. 32 –18201 SAINT AMAND CEDEX
Tél. 02.48.62.01.50 - Fax. 02.48.96.36.13 e.mail: info@deproma.com